

Direction de la Prévention et Gestion des Déchets

Projet tri hors foyer



PROJET TRI HORS FOYER

Contexte

Loi AGECE

Généralisation du tri dans l'espace public : 1er janvier 2025



Présence d'emballages dans les OM

- Caractérisation des corbeilles de rue : principalement des emballages
- Pas de continuité dans le geste de tri (au foyer / dans l'espace public)

Appel à projets de CITEO

« déploiement des équipements de pré-collecte permettant un geste de tri effectif des emballages ménagers issus de la consommation nomade »



- Répondre au déficit d'exutoires
- Augmentation du taux de valorisation matière
- Limitation de la part de déchets valorisables enfouie
- Poursuivre la sensibilisation
- Harmoniser les consignes de tri

PROJET TRI HORS FOYER

Objectifs

Performance de collecte

- Améliorer la qualité du tri
- Améliorer de la propreté des espaces publics
- Réduire les déchets abandonnés



+ 40% du tri des emballages
sur les lieux de consommation

Déploiement des équipements

- Moderniser et harmoniser les équipements et la signalétique
- Ajuster la quantité d'équipements présents au réel besoin
- Optimiser les emplacements



**Service supplémentaire pour les usagers grâce à la collaboration
entre les communes et la communauté de communes**

PROJET TRI HORS FOYER

Choix des équipements



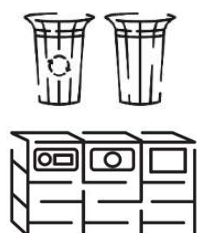
Par typologie de lieux

- **Lieux communautaires** (terrains de sport, terrains de loisirs, piscines,...)
 - ❖ Nombres de sites ciblés : 12
- **Lieux non-communautaires (critères de priorisation** : concentration habitants, tourisme, consommation nomade et lien avec déchets abandonnés)
 - ❖ 21 communes concernées par le pré-diagnostic
 - ❖ Nombres de sites ciblés : 51

Par flux

- OM et emballages
- Verre

Trois types d'équipements



- Corbeilles bi-flux (OM et EMB)
- Abris-bacs tri-flux (OM, Verre et EMB)
- Suppression des corbeilles au profit d'une signalétique



Travail avec les communes sur le positionnement et l'optimisation du parc de corbeilles + pré-collecte

PROJET TRI HORS FOYER

Budget Sur 2 ans (2025 – 2026)

Lieux communautaires

Dépenses (HT)		
Type	Quantité	Dépenses
Equipements espace public (abribacs et corbeilles)	10	30 500 €
Equipements ERP	20	10900 €
Pilotage (ETP constant)		1750 €
Signalétique		1600 €
Communication		3584 €
Sensibilisation		500 €
Bacs pour abribacs	10	1000 €
Mesures qualité de flux		316 €
TOTAL		50 150 €

RECETTES CITEO	0 €
Reste à charge (lieux communautaires seuls)	50 150 €

TOTAL DEPENSES GLOBALES PROJET : 151 150 €

Lieux non-communautaires

Dépenses (HT)		
Type	Quantité	Dépenses
Equipements espace public (abribacs et corbeilles)	57	82 600 €
Equipements ERP	0	0 €
Pilotage (ETP constant)		3500 €
Signalétique		3200 €
Communication		7166 €
Sensibilisation		500 €
Bacs pour abribacs	36	3400 €
Mesures qualité de flux		634 €
TOTAL		101 000 €

RECETTES CITEO (lieux communautaires et non communautaires)	20% en 2025	80% en 2026
	21 683 €	86 733 €
TOTAL RECETTES		108 416 €
Reste à charge		42 734 €

Remboursement des communes du reste à charge

PROJET TRI HORS FOYER

Etapas



Conseil communautaire du 19/12/2024

Concertation

- Groupes de travail avec les communes concernées (équipe projet, maires, élus référents déchets et agents techniques) : organisation de la pré-collecte
- Validation des lieux d'implantation
- Marché et identification du partenariat financier

Déploiement :

- Déploiements des équipements (service collecte et communes)
- Présentation des flux à la collecte : agents municipaux (espace public) et agents communautaires (ERP)
- Contrôle qualité par agents municipaux / communautaires + campagnes de caractérisations

Communication

- Janvier 2025 : mail à toutes les mairies
- Articles, conférence de presse + site internet et réseaux sociaux
- Temps de formation-sensibilisation des agents
- Par secteur déployé :
 - Distribution d'une brochure pour les ERP / commerces à proximité des équipements
 - Affiches
 - Animations

